

# Festival du TONTON

## CHARTRE DU CAMPEUR

Lors du Festival du Tonton, vous avez la possibilité de planter une plante ou de dormir dans votre camion gratuitement, et ce, sur des emplacements bien déterminés aux abords du stade.

### LOCALISATION DES ZONES DE CAMPING & ACCÈS

#### ACCES :

- Véhicules : L'accès aux zones de camping du Festival se fait par l'entrée NORD du stade.
- **ATTENTION !!**  
**L'accès à votre emplacement de camping sera obligatoirement :**
  - **avant 17h30 le vendredi**
  - **avant 16h30 le samedi.****La route barrée ensuite jusqu'à 00h30.**  
Durant ces créneaux horaires, il ne sera alors plus possible de déplacer votre véhicule – que ce soit pour entrer ou pour sortir de votre emplacement.
- **Si vous arrivez alors que la route est déjà barrée : merci de vous garer sur l'un des parkings prévus pour les festivaliers (P1, P2 ou P3, fléchés sur place), et vous pourrez déplacer votre véhicule à partir de 00h30.**
- L'association ne vous garantit pas le maintien de votre emplacement parking si vous êtes amenés à déplacer votre véhicule entre les 2 jours du Festival.
- Piétons : Une fois vos véhicules garés, les allées et venues à pied entre la zone des campeurs & le festival sont possibles.

<b><u>TENTES :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entre le foyer rural et l'aire de jeux pour planter la tente</li><li>- Places en épi le long de l'aire de parking pour garer son véhicule</li></ul>	<b><u>CAMIONNETTES / VANS / CAMPING-CARS :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur le parking circulaire : places en épi</li></ul>
--	--

### INFOS PRATIQUES

- Les zones de camping doivent **obligatoirement être libérées au plus tard le dimanche 28 mai 2023 avant 13h00.**
- Des toilettes et une douche sont à votre disposition durant votre séjour (douches accessibles uniquement de 8h à 13h, vendredi, samedi et dimanche)
- Attention : pas de commerce ni supérette à proximité à pied > Prendre la voiture jusqu'à la zone artisanale du *Mont Guillaume* à 3 km (Magasin Utile, bureau de tabac, boulangerie...)



## SÉCURITÉ (VOL / INCENDIE)

- **Incendie** : Les feux de toutes sortes (barbecues, feux de camp, réchauds, etc.) sont rigoureusement interdits. En cas d'incendie, appeler le 18.
- **Vols** : **L'association n'assure pas la surveillance du campement ni des parkings.** Les objets de valeur (matériel audio, vidéo et photo) ne sont pas sous la responsabilité de l'association. Vous êtes invités à surveiller vos affaires personnelles.
- **Sécurité** : Vous gardez la responsabilité de votre installation et devez signaler à l'organisation du festival ou aux services de sécurité la **présence de toute personne suspecte**. Pour information, une équipe des Sauveteurs de la Bièvre est présente sur le site du Festival durant les horaires des concerts. Le verre, les armes, couteaux et objets contendants, coupants, perçants et pointus sont interdits.

## TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

- Propreté : Des sacs poubelles seront mis à disposition des campeurs pour permettre à chacun de respecter les lieux. Les campeurs sont priés de **collecter leurs ordures, cigarettes et mégots. Il est interdit de les laisser au sol.** Chacun doit s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène de la zone de camping et de ses installations.
- Respect du site : Il est interdit au campeur de dénaturer les arbres, d'en couper des branches et de dégrader le sol. Toute action de dégradation commise à l'encontre de la végétation, des clôtures ou des installations du terrain sera de la responsabilité de son auteur, qui devra s'acquitter du coût des remises en état. L'emplacement qui aura été utilisé devra être remis dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé.
- Respect des autres : Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents qui en ont la responsabilité. Les usagers de la zone de camping sont priés de **respecter le calme afin de ne pas gêner le voisinage.** Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence : niveau bas et conversations calmes.
- Nos amis les chiens : Les chiens sont acceptés à la seule condition qu'ils soient tenus en laisse et muselés (s'il s'agit de gros chiens). Leurs déjections devront obligatoirement être ramassées et jetées dans les poubelles prévues sur le site.

## INFRACTION AU RÈGLEMENT

- Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas le règlement, le représentant du festival ou l'agent de sécurité présent la nuit sur le site du festival pourront s'ils le jugent nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles ou demander son expulsion de la zone de camping.
- En cas d'infraction pénale, le festival pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**Si vous acceptez les conditions d'accueil et de séjour sur le Festival du Tonton et si vous vous engagez, vos proches présents sur le campement et vous-même, à les respecter :**

**Merci de bien vouloir compléter ce formulaire d'inscription :**

<https://forms.gle/k81fKv5DLXdz2nQo9>

**Merci à vous et bon séjour sur le Festival du Tonton 2023 !**